Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-020

CREATIONS ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

L'an deux mille vingt-six, le 9 février, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURLAY Célia, GOURVENEC Georges, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann

Etaient représentés :

- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Monsieur Gérard GOUZIEN à Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ
- Monsieur Paul WALLNER à Madame Célia GOURLAY
- Madame Marie-Dominique GUENNEUGUES à Madame Solange ARZEL
- Monsieur Mickaël RAGUENES à Monsieur Jean-Philippe TANGUY
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT
- Madame Sandrine BEGOC à Monsieur Sébastien BIVILLE
- Monsieur René PELLEAU à Madame Chantal QUIVORON
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à Madame Annie QUENTEL

Arrivée de

- Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h05
- Monsieur Jean-Marc KEREBEL à 18h28
- Madame Sandrine BEGOC à 18h40

Madame Sylvie OLLIVIER a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 03/02/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de créer ou supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il lui est donc proposé de se prononcer sur les suppressions et créations suivantes qui peuvent faire suite à différents motifs qui sont également indiqués.

Il est proposé au Conseil les évolutions suivantes :

Fermeture des emplois de	ETP	Ouverture des emplois de	ETP	Grade visé	Motif
Juriste	1	Directrice de Pôle Administration Générale	1	Attaché à Attaché principal	Réorganisation de service
Responsable de service Finances	1	Directrice du Pôle Ressources	1	Rédacteur à Rédacteur principal de 1ere classe	Réorganisation de service
Agent d'accueil Etat civil (01/07/2026)	0.5				Départ en retraite
Assistant.e planning	0.3	-		-	Réorganisation de service
Responsable ALSH	0.7	Responsable ALSH	0.4	Adjoint d'animation ppal de 1ère classe à Animateur	Réorganisation de service
		Directrice du Pôle Enfance Jeunesse	0.6	Adjoint d'animation ppal de 1ère classe à Animateur	Réorganisation de service
		Agent de service	1	Adjoint technique à Adjoint technique ppal de 1ère classe	Fin d'un contrat d'externalisation
Agent de crèche	1	Auxiliaire de puériculture	1	Agent social à Auxiliaire de puériculture de cl supérieure	Départ en retraite
		Agent d'animation	2	Adjoint d'animation à Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	Besoins du service
Référent Soutien aux manifestations	-	-	-	Adjoint technique à Agent de maitrise ppal de 1ère classe	Déroulement de carrière
Assistant.e Centre culturel	1	Chargé de production culturelle	1	Assistant de conservation à Assistant de conservation ppal de 1ère classe	Départ en retraite
Total	5.5	Total	8		

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260209-2026_020-DE

Il est précisé que ces créations et suppressions de postes donnent également lieu à une mise à jour du tableau des emplois.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12 et L2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 janvier 2026,

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression et la création des postes permanents susvisés,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
APPROUVE la suppression et la création des postes permanents susvisés
INSCRITS les crédits nécessaires au budget principal
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Sylvie OLLIVIER **David CARREGA**